



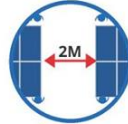
COVID-19 | "AU PING, JE ME PROTÈGE ET JE PROTÈGE LES AUTRES"

PROTOCOLE PHASE 5

LES CLUBS



Désignez un responsable Covid-19 pour accueillir et vérifier le respect des **consignes sanitaires** pendant les séances.



En dehors des phases de jeu, **une distanciation de 2 mètres** reste obligatoire.



Concernant les vestiaires, les douches et le club house de votre club sont accessibles dans le **strict respect des protocoles sanitaires**.



Port du masque obligatoire en dehors des phases de jeux



Nettoyez le dessus des tables et des séparations au montage ainsi que les balles, entre chaque créneau et lors du démontage de la salle.



Les clubs établissent une liste nominative des participants.

AVANT DE JOUER



Tous les joueurs se **nettoient les mains** en arrivant dans la salle.



Chaque joueur arrive à l'entraînement/match avec son **propre matériel** (raquette, serviette, bouteille d'eau,...), nettoyé avant et après la séance.



Il est préférable de déposer **ses affaires dans un endroit isolé** et de ne pas les déplacer jusqu'à la fin de la séance.

PENDANT LA SEANCE



Les joueurs ne doivent pas **s'essuyer les mains sur la table** ni souffler sur la balle.



L'utilisation du petit matériel (bassines, cerceaux, plots...) doit être **nettoyé avant chaque séance**.



La poignée de main n'est pas autorisée. Elle pourra être remplacée par un signe avec la raquette.

CONSEILS

Mettre à disposition de tous un moyen pour se nettoyer les mains (savon, gel hydroalcoolique...).

Porter un masque en dehors des phases de jeu. Les encadrants doivent porter un masque.

Nettoyer ses mains régulièrement.

Paris, le 08 septembre 2020.

En plus des gestes barrières généraux (pas de poignées de main ni d'embrassades, distance physique, toux dans son coude...), voici les consignes sanitaires à respecter pour une reprise du Ping en toute sécurité. Ces consignes s'ajoutent à celles du gouvernement et du Ministère des Sports (au 02 septembre 2020). Ces consignes sont applicables sous réserve des modalités de déconfinement préfectorales et locales.

Poules du Championnat par Equipes 2020/2021 Phase 1 Version 3

MEMENTO DU CAPITAINE Version 14

Saison 2020-2021

Il est de la responsabilité des joueurs de justifier de leur licenciation et/ou de présenter un certificat médical séparé si nécessaire

EQUIPES DEPARTEMENTALES MESSIEURS PRM - D1 - D2 - D3 - D4		Horaires
Composition 4 joueurs 2 tables		PRM - D1 - D2 - D3 - D4
Positionnement libre des joueurs dans l'équipe pour les simples et les doubles Les capitaines doivent remplir une fiche de composition d'équipe avant de renseigner la feuille de rencontre. Les doubles sont désignés après les 8 premières parties de simples.		20h45
Possibilités : 1 joueur étranger 1 joueur muté en première phase 2 joueurs mutés en seconde phase (si les 2 mutations datent du 01/07/18 ou avant) 1 joueur absent (lettre indifférente) - dans ce cas, c'est le double 2 qui n'est pas joué 2 joueuses qui peuvent, aussi, jouer en championnat féminin départemental ou régional pour cette journée.		Retard équipe visiteuse seulement 30'
EQUIPES DEPARTEMENTALES DAMES		PRD
Composition 3 joueuses 2 tables		15h00
Possibilités : 1 joueuse étrangère 1 joueuse mutée 1 joueuse absente Pas de joueur masculin Les joueuses peuvent jouer en division départementale, du championnat masculin, pour cette même journée.		Retard équipe visiteuse seulement 30' Au delà Application de l'article II.117
RESERVES ET RECLAMATIONS		
Réserves : article II.120 - qualification des joueurs, conditions matérielles, possibilité de respecter les horaires... A formuler au dos de la feuille de rencontre et à faire signer par les deux capitaines.		
Réclamations article II.121 - à formuler au dos de la feuille de rencontre et sur des faits précis. Les réclamations doivent être signées par les deux capitaines.		

QUELQUES RAPPELS

► Utilisation des balles en plastique pour toutes les divisions départementales ◀	
Modification de date, de salle ou d'horaire : Cette modification ne peut se faire qu'avec accord de l'adversaire et du comité Faites une demande en ligne via l'Espace MonClub onglet "Sportif" / "Modif rencontre"	
Nombre de tables : si vous ne disposez pas de suffisamment de tables (2 par équipe de 4 ou 2 par équipe de 3) vous devez en aviser, par écrit, vos adversaires et le responsable de poule. En cas de non acceptation, par l'adversaire, vous devrez faire inverser le lieu de la rencontre de l'une ou l'autre de vos équipes	
Remplissage de la feuille de rencontre : faites attention de bien mettre les signes moins devant les scores des sets perdus par le joueur inscrit dans la colonne de gauche. N'oubliez pas d'indiquer les lettres des participants aux doubles. Portez le n° de journée indiqué dans le calendrier donné avec les poules.	
Un joueur refuse de jouer ou abandonne : quel que soit le motif, le joueur ne peut plus jouer ses parties suivantes y compris le double. Il marque à chaque fois 0 point pour son équipe.	
Un joueur peut arriver en retard par rapport au reste de l'équipe mais il perd alors par 2 à 0 les parties pour lesquelles il était absent à l'appel de son nom. Attention, s'il arrive après l'appel pour sa dernière partie, il sera considéré comme absent.	
Mutation exceptionnelle : tout joueur demandant une mutation voit sa licence passer en "M" (muté) pour un an. Faites donc attention aux dates de mutation de vos joueurs ayant muté exceptionnellement en cours de la saison dernière. La liste des joueurs en mode "M" est donnée ci-après.	
Participation des jeunes : les juniors, cadets, minimes et benjamins peuvent participer au championnat senior.	
Participation des féminines au championnat masculin : les féminines non numérotées peuvent participer au titre de la même journée au championnat masculin départemental et au championnat féminin départemental ou régional. Une joueuse numérotée (1 à 300) ne peut jouer que dans un seul championnat (masculin ou féminin) au cours d'une même phase.	
Communications entre clubs ou avec le responsable de poule : vous pouvez toujours communiquer soit avec les clubs soit avec votre responsable de poule par e-mail. Pensez à indiquer, dans votre message le nom de votre club, votre division et la lettre de votre poule. Pensez, aussi, à mettre la Commission Sportive en copie	
Equipes exemptes ou bénéficiant d'un forfait : les équipes exemptes d'une journée ou bénéficiant d'un forfait doivent impérativement faire une feuille de rencontre avec les joueurs qui auraient dû jouer cette journée. Attention à ne pas mettre un joueur brûlé ou un joueur participant dans une autre équipe pour le compte de cette journée.	
Documents à avoir à disposition : il est demandé aux clubs de disposer dans leur salle du fascicule "Règlements sportifs 2019"	
Saisie des résultats : la saisie du <u>score global</u> sur le site Espace MonClub est <u>obligatoire</u> et doit être faite au plus tard le lundi qui suit la compétition. Il vous est possible, désormais, de saisir le détail des feuilles de rencontre dans les mêmes délais. Vous ne devez rien saisir en cas d'équipe exemptée ou en cas d'équipe bénéficiant d'un forfait.	
Rencontres gérées avec GIRPE : version 7.3 à utiliser obligatoirement si les résultats de la rencontre sont remontés dans SPID, il est inutile d'envoyer la feuille au comité.	

Poules du Championnat par Equipes 2020/2021 Phase 1 Version 3

Saisie et envoi des feuilles de rencontre pour toutes les divisions départementales

Pour la transmission des résultats de toutes les rencontres jouées, les clubs recevants doivent saisir le résultat dans SPID au plus tard le lundi suivant la rencontre et :

1) s'ils utilisent GIRPE, ils doivent remonter le résultat dans SPID et n'ont rien d'autre à faire.

2) s'ils utilisent une feuille de rencontre homologuée en trois exemplaires, et

a) s'ils rentrent toutes les parties (sans les manches), ils n'ont pas à envoyer l'exemplaire destiné au comité sauf s'il y a un score de parité ou si une information a été notée au verso.

b) s'ils ne rentrent que le score de la rencontre, ils doivent envoyer (par mail ou courrier) l'exemplaire destiné au comité qui doit être parvenu au plus tard 7 jours après la rencontre.

Dans le cas a) l'exemplaire destiné au comité doit être conservé pour pouvoir être envoyé immédiatement si la Commission Sportive Départementale le demande.



CD 78 Tennis de Table 31A route de Paris 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN



secretariat@cd78fftt.fr

Responsables des divisions à contacter pour les reports, saisies de résultats, pénalités...

PRE-REGIONALE DAMES			
PRE-REGIONALE MESSIEURS	Fabien KANDIN	06.77.81.06.47	fabien.kandin@cd78fftt.fr
DIVISION 1 MESSIEURS			
DIVISION 2 MESSIEURS	Michel BELLIN	06.72.06.04.17	michel.bellin@gmail.com
DIVISION 3 MESSIEURS	Thomas MARTINEAU	06.19.73.36.69	martineau.thomas@cegetel.net
DIVISION 4 MESSIEURS	Fabien KANDIN	06.77.81.06.47	fabien.kandin@cd78fftt.fr

Merci de mettre la commission sportive en copie de tous vos messages :
commission.sportive@cd78fftt.fr

Poules du Championnat par Equipes 2020/2021 Phase 1 Version 3

PRE-REGIONALE DAMES

Journée 1	Samedi 26 septembre 20	1/8 2/7 3/6 4/5	<u>Horaire de début de compétition :</u> 15h00 ouverture de la salle à 14h30
Journée 2	Samedi 3 octobre 20	7/1 6/2 5/3 8/4	
Journée 3	Samedi 17 octobre 20	1/6 2/5 3/4 8/7	
Journée 4	Samedi 7 novembre 20	5/1 4/2 3/8 6/7	
Journée 5	Samedi 14 novembre 20	1/4 2/3 7/5 8/6	
Journée 6	Samedi 28 novembre 20	3/1 2/8 4/7 5/6	
Journée 7	Samedi 12 décembre 20	1/2 7/3 6/4 8/5	

Chpt France par équipes féminin - Pré-Régionale Dames - Poule A

- 1 . SARTROUVILLOIS 3
- 2 .EXEMPT
- 3 . ST CYR L'ECOLE 1
- 4 . GARGENVILLE CO 1
- 5 . SAVIGNY SO PING 1
- 6 . CHESNAY 78 AS 1
- 7 . SAINT REMY TT 2
- 8 . MAISONS-LAF. US 1

Chesnay	Salle Dominique HECMANN 58 rue Caruel de St Martin 78150 LE CHESNAY
Gargenville	Sous sol salle des fêtes Rue Pasteur 78440 GARGENVILLE
Maisons-Laffitte	Centre Sportif et Culturel 99 rue de la Muette 78600 MAISONS-LAFFITTE
Saint Cyr	Gymnase Rue Lucien Sampaix 78210 ST CYR L'ECOLE
St Rémy	Complexe les 3 Rivières rue des Ecoles 78470 ST REMY LES CHEVREUSE
Sartrouville	Gymnase Colette 9 rue du Bas de la Plaine 78500 SARTROUVILLE
Savigny	Cosom Pierre de Coubertin 33 bis av. de l'Armée Leclerc 91600 SAVIGNY SUR ORGE

Responsable de la division : Fabien KANDIN 06.77.81.06.47 fabien.kandin@cd78fftt.fr